

Mouvement de l'emploi - Rentrée 2026

Fiche 6 - Procès-verbal de concertation (Attribution de la priorité de réemploi)

Au plus tard le 6 février 2026, le chef d'établissement transmet ce document au Département RH de la DDEC (mouvement1d@ec49.fr).

Ecole (nom et commune)			
Nombre de classes en 2025-2026		Nombre de classes prévues en 2026-2027	

Nom de l'enseignant(e) sur le poste en 2025-2026	Quotité horaire d'affectation en 2025-2026*	Préciser si l'enseignant(e) concerné(e) bénéficie de cette priorité de réemploi à titre :
		☐ volontaire ☐ à l'ancienneté la plus faible
		☐ volontaire ☐ à l'ancienneté la plus faible

*6,75h – 9h – 13,50h – 20,25h – 27h

Commentaire(s) :

.....

.....

Fait à.....le,

Signature de l'ensemble de l'équipe enseignante :